

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 janvier 2010 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines
Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Denis Drouin, représentant de Lac Poulin
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
Paul Fortin, représentant de Sainte-Aurélie
Carol Pépin, représentant de Saint-Benoît-Labre
Éric Lachance, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3940-10

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 10.1 Demande de subvention;**
- 13.1 Fourniture de bacs bleus 360 litres.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3941-10

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2009

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 décembre 2009 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 janvier 2010;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2009 incluant le cumulatif pour l'année 2009;
- Le tonnage de matières recyclables ramassées dans chacune des municipalités membre de la Régie au cours du mois de décembre 2009, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 3942-10

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

**#C-900779 à #C-900852 inclusivement,
#C-290487 à #C-290511 inclusivement,
#C-1000001 à #C-1000057 inclusivement,
#P-1000001 à #P-1000016 inclusivement,
pour un déboursé total de 1 303 690.12\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3943-10

PAIEMENT DE CONTENEURS

CONSIDÉRANT que Ladar Inc. a déposé à la Régie pour paiement sa facture numéro 300 datée du 18 janvier 2010 au montant de 13 587.90\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que cette facture a été établie à 60% du coût réel de l'achat, le tout conformément à la résolution #3886-09 adoptée le 24 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a recommandé en date du 19 janvier 2010 le paiement de cette facture;

CONSIDÉRANT que la compagnie d'assurance Jevco, caution de Ladar Inc. dans ce dossier a également donné son autorisation écrite le 20 janvier 2010, afin que la Régie puisse procéder au paiement, et ce, en conformité avec leur lettre reçue le 16 octobre 2009;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
DISSIDENT Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE cette demande de paiement soit acceptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à en émettre le paiement conjointement au nom de Ladar Inc. et du Groupe Canam Inc. (résolution #3936-09).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3944-10

DEMANDE DE COMMANDITE – CFER DE BEAUCE

CONSIDÉRANT qu'en date du 07 janvier 2010 Monsieur Danny Roy, enseignant à la Commission Scolaire Beauce-Etchemin, a sollicité l'appui financier de la Régie pour 2 000.00\$ au nom du CFER de Beauce;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roy explique dans sa correspondance les efforts déployés par son organisme dans la promotion du développement durable, entre autre dans les écoles de la région;

CONSIDÉRANT que la Régie n'a pas l'habitude de commanditer de telle activité car les organismes sollicitent également les municipalités;

CONSIDÉRANT que Madame Audrey Poulin, effectue un travail semblable, et ce, de façon permanente à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Régie n'acquiesce pas à la demande présentée par Monsieur Roy au nom du CFER de Beauce pour les raisons citées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3945-10

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE POUR 2010

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 décembre 2009, Monsieur Yves Lacasse de PMT Roy assurances et services financiers a fait parvenir à la Régie une lettre concernant le renouvellement de notre contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT que copie de cette lettre a été remise à chacun des administrateurs et que ces derniers déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
APPUYÉ par Monsieur Carol Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le renouvellement du contrat d'assurance pour 2010 tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3946-10

PROCÉDURE ALARME RADIO ACTIVITÉ

CONSIDÉRANT que la Régie a installé à l'automne 2009 à l'entrée de son lieu d'enfouissement un système de détection de la radioactivité et ce conformément à l'article 38 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR);

CONSIDÉRANT que la Régie se devait d'établir une procédure en cas d'alarme du système de détection;

CONSIDÉRANT que cette procédure a été acceptée par la Direction Régionale du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil accepte la procédure établie par Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3947-10

OFFRE DE SERVICE AVERY WIGH-TRONIX

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Plante de Avery Weigh-Tronix offre à la Régie de renouveler son contrat de service pour une période de 12 mois en ce qui concerne le logiciel de gestion S.I.R. que la Régie utilise pour comptabiliser les données au poste de pesée;

CONSIDÉRANT que cette offre est au prix de 1 050.00\$ par année plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux pour la Régie d'avoir un contrat de service que de payer selon l'acte posé;

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà un contrat avec cette compagnie depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la reconduction du contrat de service avec Avery Weigh-Tronic pour une période de 12 mois au prix de 1 050.00\$ plus taxes, le tout selon l'offre déposée le 05 janvier 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3948-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT #45-10

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
DISSIDENT Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

QUE le Règlement #45-10 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, décrétant divers travaux nécessaires au renforcement du système de traitement des eaux de lixiviation, des travaux nécessaires au captage et au traitement des biogaz, de même que des travaux nécessaires au recouvrement final de cellules dans la zone H du lieu d'enfouissement et autorisant un emprunt d'une somme maximale de 5 264 400.00\$ remboursable sur une période de 05 ans pour un montant de 1 340 000.00\$ et sur une période maximale de 20 ans pour un montant de 3 924 400.00\$ soit et est accepté.

QUE le Règlement #45-10 fasse partie intégrante de la présente résolution tout comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3949-10

DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a pour plus de 5 264 400.00\$ à investir à son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que l'aide financière des gouvernements supérieurs a été sollicitée, afin d'aider la Régie à s'acquitter des coûts afférents;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Lionel Bisson, président et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soient tous deux (2) autorisés à continuer les procédures entreprises dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3950-10

COLLOQUE RÉGIONAL RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement tiendra jeudi le 18 février 2010 à Québec un colloque Régional ayant pour sujet « Enfouissement zéro : Utopie ou Réalité »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie d'assister à ce colloque;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Madame Audrey Poulin soit désignée pour représenter la Régie à ce colloque;

QUE les frais inhérents à cette rencontre soient à la charge de la Régie;

QU'un rapport écrit de cette rencontre soit déposé à la séance de ce conseil tenue en mars prochain.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3951-10

FOURNITURE DE BACS BLEUS

CONSIDÉRANT que par sa résolution #3931-09 adoptée le 17 décembre 2009, ce conseil a autorisé son secrétaire-trésorier à procéder par appel d'offres sur invitation pour l'achat de bac de récupération;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont été invitées à déposer une offre à la Régie et qu'une seule a déposée soit IPL Inc. au coût de 64.80\$ plus taxes par bac;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par IPL Inc. au montant de 64.80\$ plus taxes par bac et que son secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à l'achat dès qu'il y aura besoin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3952-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Denis Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h26 .

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE